

CONSEIL EXECUTIF

Quarante-septième session

Point 7.1.1
de l'ordre du jour



EB47/Conf.Doc. N° 15
28 janvier 1971

COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS :
ORGANISATION DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Questions de programme

(Projet de résolution proposé par les Rapporteurs)

Le Conseil exécutif

1. PREND NOTE du rapport du Directeur général sur la coordination avec d'autres organisations : Organisation des Nations Unies, institutions spécialisées et Agence internationale de l'Energie atomique;¹
2. EXPRIME sa satisfaction de ce que l'Organisation coopère de plus en plus avec d'autres institutions spécialisées et avec des programmes des Nations Unies, y compris le FISE, le Programme alimentaire mondial et le Programme des Nations Unies pour le Développement, en vue d'atteindre des objectifs communs et il prie instamment le Directeur général de poursuivre ses efforts dans ce sens;
3. PREND NOTE de la résolution 1539 (XLIX) du Conseil économique et social et de la résolution 2659 (XXV) de l'Assemblée générale, prévoyant la création d'un programme des Volontaires des Nations Unies;
4. PRIE le Directeur général de coopérer avec le Secrétaire général et avec le Directeur du PNUD pour faire en sorte que lorsque l'utilisation de volontaires est demandée par des gouvernements à propos de projets soutenus par l'Organisation mondiale de la Santé, celle-ci assume la responsabilité de la sélection, de la formation et de la supervision appropriées.

¹ Document EB47/45.